



# **RAPPORT RELATIF À LA SOLVABILITÉ ET À LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2023**

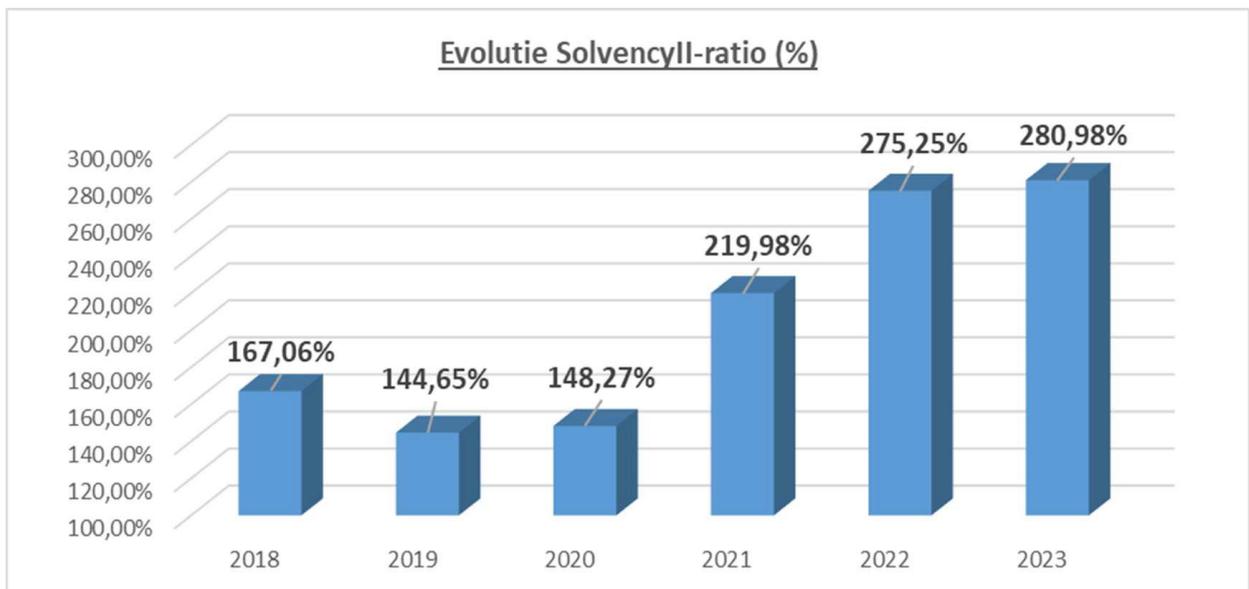
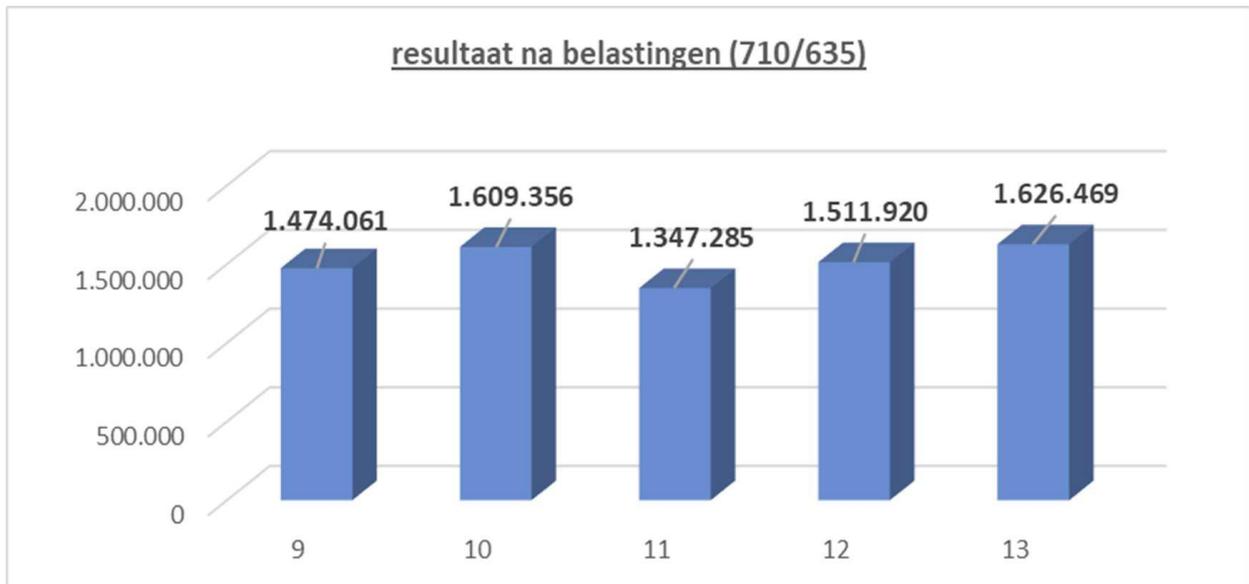
Circulaire couple NBB\_2016\_31 (version actualisée de mai 2020) en matière de système de gouvernance pour les secteurs de l'assurance et de la réassurance

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière de PROTECT SA contient des informations descriptives sous forme quantitative et qualitative concernant l'exercice 2023.

PROTECT a clôturé l'exercice 2023 avec un résultat après impôts de 1.626.469 EUR, ce qui représente un rendement sur fonds propres de 7,18 %.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Résultat après impôts</b>	1.474.061	1.609.356	1.347.285	1.511.920	<b>1.626.469</b>
<b>Ratio Solv. II</b>	144,65 %	148,26 %	219,98 %	275,25 %	<b>280,98 %</b>



La prime brute totale (code 710.1) s'élevait à 58.846.025 EUR en 2023, contre 59 035 912 EUR en 2022, ce qui représente une réduction de 0,32 %.

Alors que l'encaissement continue d'augmenter en ce qui concerne le core-business de Protect, à savoir les assurances RC pour architectes et concepteurs (+3,31% par rapport à 2022), les activités en France ont diminué (-2,67%) et les activités au Luxembourg ont été stoppées.

La charge totale des sinistres avant réassurance, y compris les frais internes de gestion des sinistres, a augmenté de 35,67% en 2023 pour atteindre 40.493.522 EUR en raison de l'augmentation des paiements (+16,45%), de l'augmentation de la moyenne des grands sinistres et de la croissance des provisions pour les intérêts judiciaires due à l'augmentation des taux d'intérêts en 2023 par rapport à 2022.

Les provisions techniques, mais aussi la part de la réassurance en 2023 ont fortement augmenté, respectivement 269.046.349 EUR (+11,32%) et 93.127.168 EUR (+22,53%).

Le S/P après réassurance se situe à 79,79 % en 2023 (contre 75,33 % en 2022).

Le combined ratio après réassurance est de 103,09 % en 2023 (contre 98,12 % en 2022).

Le solde des produits financiers et des charges (code 712 – code 614) (amortissements sur investissements inclus) s'élevait à 3 477 997 EUR, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'année précédente (1 661 925 EUR). Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation des revenus récurrents (augmentation des revenus de dividendes sur actions et augmentation des revenus du portefeuille obligataire).

Par ailleurs, une plus-value a été réalisée sur la vente de la participation de Protect SA dans une participation au Luxembourg (+518.293 EUR). En revanche, une moins-value a été enregistrée sur les certificats Triodos (-121.374 EUR).

Le ratio SCR s'élève à 280,98 %, tandis que le ratio MCR se chiffre à 624,40 % (contre respectivement 275,25 % et 611,45 % en 2022). Pour les calculs Solvabilité II, PROTECT n'utilise pas de modèles internes. Depuis 2021, des paramètres spécifiques aux entreprises (USP) sont appliqués pour l'écart-type du risque de primes et de réserve dans le segment « assurances responsabilité générales et réassurances proportionnelles ».

En outre, PROTECT utilise une mesure transitoire prévue dans la législation Solvabilité II, à savoir l'utilisation de la courbe de taux sans risque avec ajustement de la volatilité.

Conformément à la circulaire coupole NBB\_2016\_31 (version actualisée de mai 2020) en matière de système de gouvernance, le Comité de Direction de PROTECT a évalué l'efficacité de son système de gouvernance pour l'exercice 2023. Lors de l'évaluation des différents éléments, le Comité de Direction a jugé le système de gouvernance de PROTECT adéquat.